

A N N O N C E S

LEGALES

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

883535

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté n° 4287/06 du 6 septembre 2006, le préfet des Pyrénées-Orientales a autorisé la société COLAS MIDI MEDITERRANÉE à exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de LATOUR-DE-CAROL.

Une copie de cet arrêté sera déposée à la mairie de LATOUR-DE-CAROL et pourra y être consultée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie par toute personne qui en fera la demande ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales, Direction des collectivités locales et du cadre de vie, rue Bardou-Job à PERPIGNAN.

Le préfet, pour le préfet,
la sous-préfète secrétaire générale, Anne-Gaëlle BAUDOUIN